Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

N : 470 CROISSANT Date : 16/10/2012 Valable jusqu'au : 15/10/2012 Type de bâtiment : Appartement Année de construction : 1972 Surface habitable : 82,24 m² Adresse : DPE_____047001002L 52, rue du Croissant, 44300 NANTES	Diagnostiqueur : François GUIHO - BUREAU VERITAS - Atlantis - 8, avenue Jacques Cartier – 44807 SAINT HERBLAIN Certifié par SGS le 25/10/2007 – CDP-IMM00714 Signature :
Propriétaire : Nom : NANTES HABITAT Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES	**Propriétaire des installations communes** (s'il y a lieu) **:** Nom : NANTES HABITAT Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES

Consommations annuelles par énergie

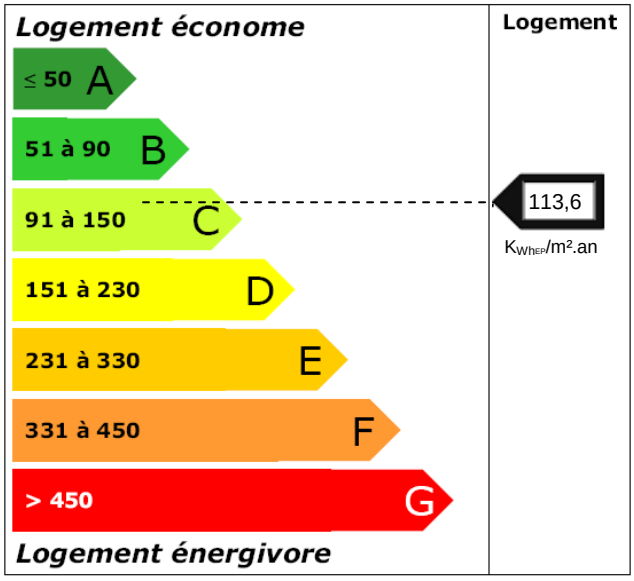
Obtenues par la méthode 3CL, version 15C, estimé à l'immeuble, prix des énergies indexés au 15/08/2010

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	par énergie en kWh_{EF}	en kWhEP	
Chauffage	5895 kWh_{EF}	5895 kWh_{EP}	**303 € TTC**
Eau chaude sanitaire	3451 kWh_{EF}	3451 kWh_{EP}	**181 € TTC**
Refroidissement	0kWh_{EF}	0 kWh_{EP}	**0 € TTC**
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	9346 kWh_{EF}	9346 kWh_{EP}	**484 € TTC**

Consommations énergétiques
(en énergie primaire)

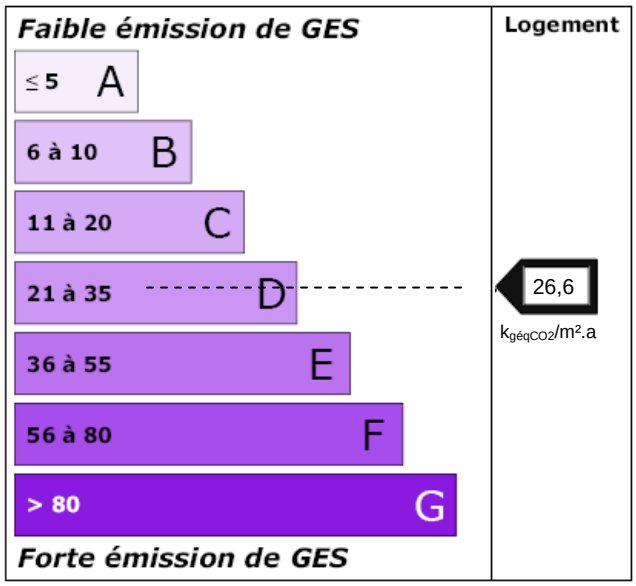
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : *113,6 $kWh_{EP}/m^2.an$*



Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : *26,6 $kg_{éqCO2}/m^2.an$*



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Panneaux de type sandwich béton isolé par 12 cm de polystyrène	Système : Chaudière collective GUILLOT VARINO gaz installée en 2004	Système : Chauffe bain Saunier Duval Opalia gaz comportant une veilleuse
Toiture : Sous logement	Emetteurs : Plancher chauffant eau chaude	Ventilation : VMC simple flux modulée
Menuiseries : Porte avec double vitrage -menuiserie métal Porte opaque pleine -menuiserie métal Fenêtres double vitrage avec volets -lame d'air de 10 mm -menuiserie pvc		
Plancher bas : Dalle béton non isolée sur vide-sanitaire Dalle béton isolée par 10 cm de laine minérale sur hall Dalle béton isolée par 12,5 cm de panneaux composites sur locaux non chauffés		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	**0 kWh$_{EP}$/m².an**

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

NÉANT

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique etc…) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La constitution de l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations énergétique du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,…), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,…) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aérations

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques…) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,…). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,…) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,…).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration
Envisager la mise en place d'un système d'eau chaude sanitaire solaire.
Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher, dans le vide sanitaire. *Commentaires : Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.*

COMMENTAIRES :

Sans objet

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.logement.gouv.fr ou www.ademe.fr